Lettre de mission

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDF)

*Référence réglementaire : circulaire n°2016-137 du 11-10-2016*

La lettre de mission détermine les actions à mener par le DDF dans le respect de son service hebdomadaire. Elle est fondée sur le référentiel métier du DDF et tient compte de l’évolution du système éducatif : transformation de la voie professionnelle, réforme de l’apprentissage... Dans ce contexte, le régime indemnitaire des DDF reste inchangé.

**1- Organisation des enseignements professionnels et technologiques**

Le DDF organise les enseignements professionnels et technologiques. Son rôle s’applique aux ressources humaines, aux moyens techniques ainsi qu’à la gestion du temps et de l’espace pédagogique.

Points retenus sur lesquels porteront prioritairement les actions du DDF :

**2- Coordination et animation des équipes**

Le DDF coordonne et anime les équipes pédagogiques, contribuant ainsi à développer la coopération, l’échange et le travail collectif au sein des équipes de professeurs de spécialités, ainsi qu’entre les professeurs de spécialités et les professeurs d’enseignements généraux. Le DDF assure également une fonction de correspondant technique des inspecteurs auprès des enseignants.

Points retenus sur lesquels porteront prioritairement les actions du DDF :

**3- Conseil au chef d’établissement**

Le DDF est le conseiller direct du chef d’établissement pour la mise en œuvre et le développement des enseignements professionnels et technologiques.

Points retenus sur lesquels porteront prioritairement les actions du DDF :

**4- Relations avec les partenaires extérieurs**

Le DDF contribue au développement des partenariats avec les acteurs du monde économique et professionnel.

Points retenus sur lesquels porteront prioritairement les actions du DDF :

|  |  |
| --- | --- |
| Fait à **…………………**, le **…………………………..** | |
| **Le Chef d’établissement** | **Le Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques** |
| **Le Recteur de l’académie de Nantes**  William MAROIS | |

Copie à :

* Monsieur le Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue
* Madame ou Monsieur l’Inspecteur territorial référent de l’établissement.